

# RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CARRIERE DE PIERRES ORNEMENTALE « SAINTE ANNE »

**Commune d'Aime la Plagne (73)**

*Dossier de demande d'autorisation unique au titre des articles L.181-1 et R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement*

**Demande d'autorisation**

**Résumé Non Technique**



*Dossier établi en collaboration avec :*



Voire réflexe environnement  
Parc Club du Millénaire – Bâtiment 25  
1025 Avenue Henri Becquerel  
34000 MONTPELLIER  
tel : 04.67.64.74.74  
E-Mail : [contact@arca2e.fr](mailto:contact@arca2e.fr)  
Site : <https://arca2e.fr/>

<b>Rédacteur</b>	<b>Raphaël de MICELI</b> Ingénieur Géologue chargé d'affaires
<b>Vérificateur</b>	<b>Nathalie LIETAR</b> , Responsable Industries Extractives
<b>Responsable qualité</b>	<b>Frédéric YOT</b> , Ingénieur Consultant

04/08/2022



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>II. CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>III. ETUDES TECHNIQUES ET ENJEUX</b> .....	<b>3</b>
III.1 Réseau d'eau potable.....	3
III.2 Etude paysagère.....	3
III.3 Etude écologique.....	4
III.4 Etude des niveaux sonores.....	5
III.5 Etude des documents réglementaires et autres éléments de l'étude d'impact.....	5
<b>IV. ENJEUX GLOBAUX ET CONTRAINTES</b> .....	<b>5</b>
IV.1 Contraintes retenues par le projet.....	5
IV.2 Principaux enjeux identifiés .....	5
<b>V. SYNTHÈSE DES ENJEUX, IMPACTS ET MESURES</b> .....	<b>6</b>
V.1 Milieu naturel.....	6
V.2 Environnement humain.....	8
V.3 Compatibilité avec les documents réglementaires .....	10
V.4 Effets cumulés avec la carrière SOCAVI.....	12
<b>VI. RISQUES SUR LA SANTE</b> .....	<b>14</b>
<b>VII. PRINCIPE DE REMISE EN ETAT</b> .....	<b>14</b>

### Table des Figures

Figure 1 : Localisation et caractérisation des abords du site .....	3
Figure 2 : Cartographie des sensibilités écologiques et croisement avec la zone d'extraction .....	4
Figure 3 : Localisation des points de mesures sonores .....	5
Figure 4 : Cartographie de localisation des enjeux humains.....	5

## INTRODUCTION

La carrière de marbre de Sainte Anne est localisée sur la commune d'Aime la Plagne, au pied du château Sainte Anne. Le gisement est exploité depuis l'antiquité. La carrière actuelle se trouve juste au-dessous de la carrière romaine. Le marbre exploité, unique au monde, est connu sous l'appellation « Bleu de Savoie ». Il est utilisé en tant que roche décorative et très prisé à l'export.

La société YELMINI a fait l'acquisition de la carrière de Sainte Anne en 1987. L'autorisation actuelle est régie par l'arrêté préfectoral du 4 février 1993 pour une période de 30 ans. L'échéance est fixée pour février 2023. La société possède une exclusivité mondiale sur le marbre dit « Bleu de Savoie ».

Un arrêté complémentaire a été pris en janvier 2014 afin d'autoriser une exploitation de la carrière le samedi matin. Cet arrêté fixe également les horaires de travail des techniciens sur le site.

Les blocs extraits de la carrière sont transportés sur la marbrerie de la société YELMINI, à Saint Amour (Jura), où ils sont taillés et préparés en dallage. Les stériles d'exploitation (marbre de qualité insuffisante pour être taillé et valorisé en pierre ornementale) sont valorisés sous forme de granulats pour le BTP (Bâtiment et Travaux Publics).

Afin de pouvoir continuer son activité, valoriser la suite du gisement de marbre bleu de Savoie, et maintenir son statut d'exclusivité mondiale sur ce marbre, la société YELMINI souhaite renouveler son autorisation d'exploiter pour une durée de 30 ans à partir de 2023.

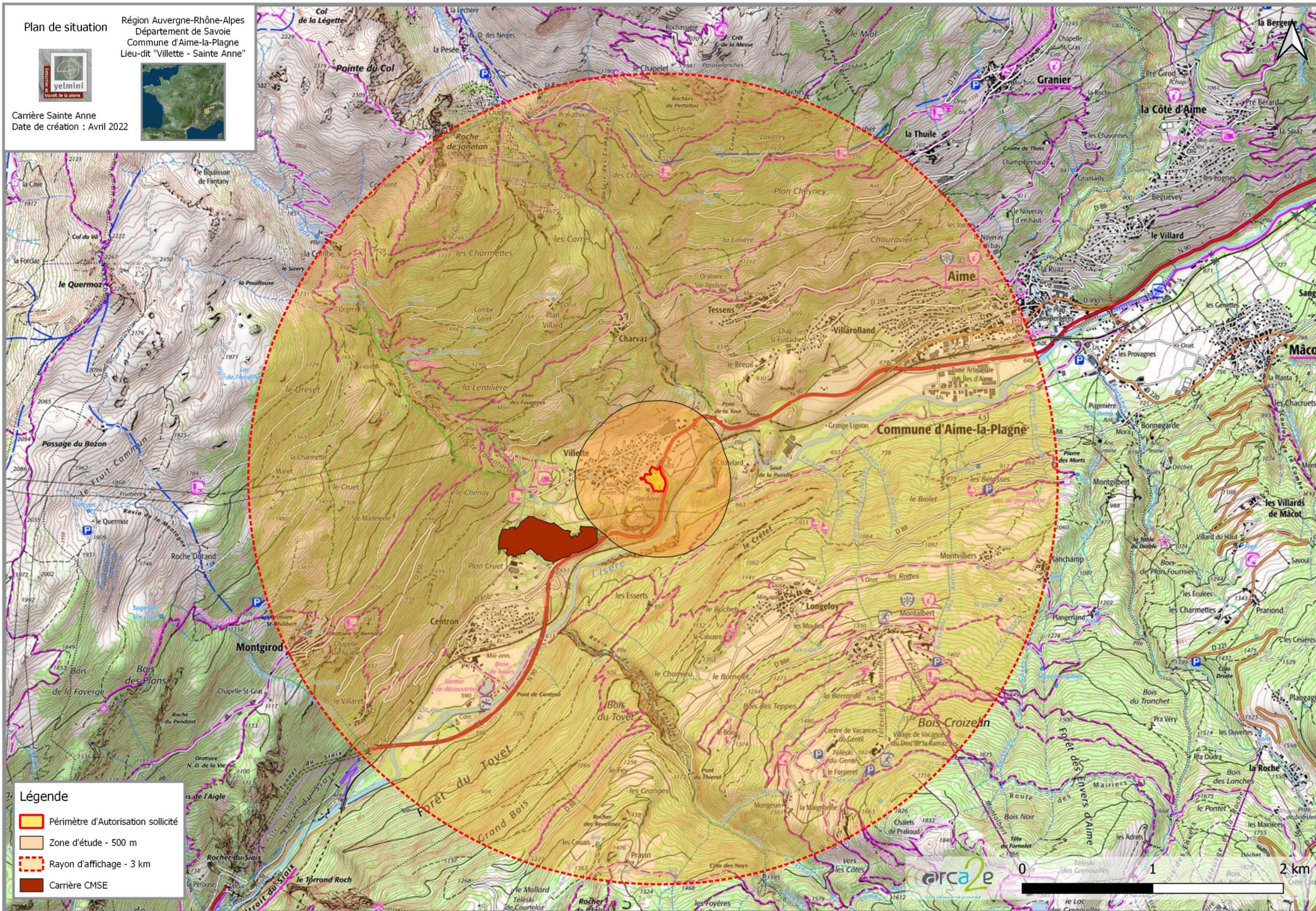
La société ne souhaite modifier ni son périmètre d'extraction, ni la méthode, ni les quantités extraites, ni la côte du carreau. Cependant, la suite du gisement se trouvant sous la zone de vie actuelle, la société souhaite la déplacer et créer une nouvelle zone de stockage des produits finis bénéficiant du bâti de l'ancienne scierie située au nord du site.

Plan de situation

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département de Savoie  
Commune d'Aime-la-Plagne  
Lieu-dit "Villette - Sainte Anne"



Carrière Sainte Anne  
Date de création : Avril 2022



Légende

- Périmètre d'Autorisation sollicité
- Zone d'étude - 500 m
- Rayon d'affichage - 3 km
- Carrière CMSE



## I. Caractéristiques techniques du projet

La carrière Sainte Anne se situe sur la commune d'Aime-la-Plagne (73). Les terrains se trouvent en bordure de zones urbanisées et de la RN90, sauf au Sud du site, où la surface est en partie boisée.

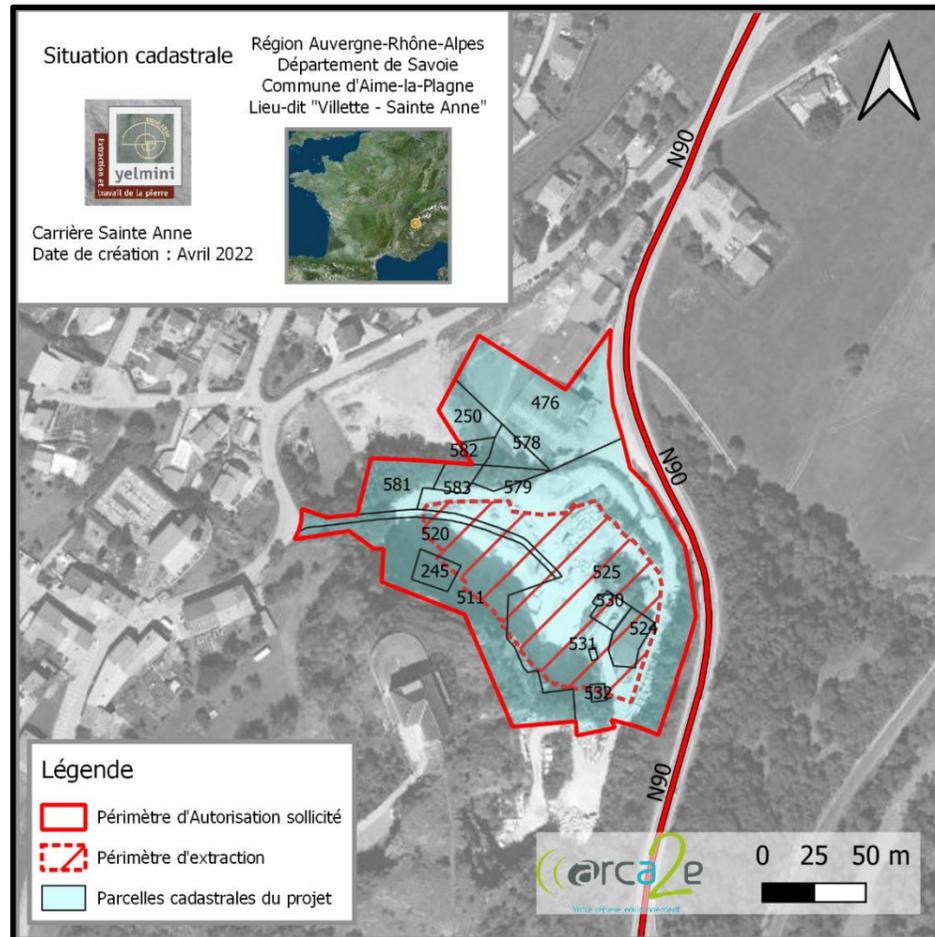


FIGURE 1 : LOCALISATION ET CARACTERISATION DES ABORDS DU SITE

Les principaux chiffres du projet sont repris ci-dessous :

Paramètre	Projet
Surface du périmètre d'autorisation	19 604 m <sup>2</sup>
Surface d'extraction	7 078 m <sup>2</sup>
Production maximale	14 000 t / an
Durée et échéance	30 ans (2053)
Côte minimale d'extraction	638 m NGF

Les autres industries ou activités les plus proches sont :

- La carrière CMSE à 500 m au Sud-Ouest ;
- Le point de vente de la menuiserie Bérard, à moins de 500 m au Nord.

## II. Cadre réglementaire

La carrière Sainte Anne est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est soumise au régime d'autorisation au titre de la rubrique **2510 de la nomenclature ICPE**. Le rayon d'affichage de l'enquête publique est de 3 km et concerne les communes d'Aime-la-Plagne et Notre Dame du Pré.

La carrière Sainte Anne est exploitée hors eau, mais prélève de l'eau sur le réseau d'écoulement canalisé de l'Adret du Berceau tarin alimentant les abreuvoirs et lavoirs de Villette. La carrière est à l'origine de rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles de l'Isère. La superficie du projet augmentée de la partie du bassin naturel, dont les écoulements sont interceptés par le projet, est de 3ha. A ce titre, la carrière est soumise au régime de **déclaration** au titre de la rubrique **2.5.1.0 de la nomenclature IOTA dite « Loi sur l'Eau »**.

Le projet n'est concerné par aucune autre procédure réglementaire.

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	
2.1.5.0	1° Supérieure ou égale à 20 ha (A)
	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)

## III. Etudes techniques et enjeux

### III.1 Réseau d'eau potable

Une demande auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a été effectuée pour mesurer les impacts de la carrière, notamment sur la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et la préservation des captages. Le projet est exclu de tout périmètre de protection proche ou éloigné de captages d'Alimentation en Eau Potable.

### III.2 Etude paysagère

Une analyse par un bureau expert (JP Durand Paysage) a été menée pour identifier notamment les visibilitées sur la carrière et son accès mais aussi pour limiter son impact paysager et définir un réaménagement coordonné le plus pertinent possible.

Aucun Monument Historique ou site classé ou inscrit n'est à proximité immédiate (moins de 500 m).

L'étude paysagère relève que la carrière s'ancre dans l'identité du paysage et définit trois grands enjeux :

- Maintenir le faible appel visuel de la carrière, notamment depuis la RN90 (axe sensible du fait de sa fréquentation) ;
  - Affirmer l'identité de la carrière / Améliorer la lisibilité de l'entrée ;
- Proposer des aménagements paysagers fins à court terme et une remise en état permettant de mettre en valeur le site et son histoire.



### III.3 Etude écologique

Le bureau d'étude ECOTOPE, spécialisé en Faune-Flore et Habitats, a réalisé un diagnostic écologique ainsi qu'une évaluation des impacts de la carrière sur l'environnement naturel. Suite à ces études, des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts ont été proposées par ce prestataire.

Les enjeux naturels faunistiques, visant l'avifaune, les chiroptères et les reptiles sont liés notamment à la présence de 7 espèces phares sur 32 espèces protégées relevées sur le site, ce qui suppose une prise en compte toute particulière en termes d'analyse des impacts et de mise en œuvre de mesures.

Les risques de perturbations et de dérangements peuvent être liés aux bruits, vibrations et explosions, émission de poussières générées par les activités de la carrière au niveau des habitats.

La nature du projet (renouvellement d'autorisation) ne devrait pas considérablement engendrer d'impacts notables sur l'écosystème local. De plus, il est important de rappeler que la surface totale du site est relativement faible, et qu'il s'agit d'une zone déjà anthropisée, autant sur le site en question que dans la majeure partie de sa périphérie. Les enjeux principaux sont liés aux boisements (faible surface), au bâti (en partie impacté) ainsi qu'aux milieux rupestres (non impactés).



FIGURE 2 : CARTOGRAPHIE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES ET CROISEMENT AVEC LA ZONE D'EXTRACTION

### III.4 Etude des niveaux sonores

Un constat acoustique a été réalisé en limite de site et au droit des habitations les plus proches Le 16 Avril 2021.

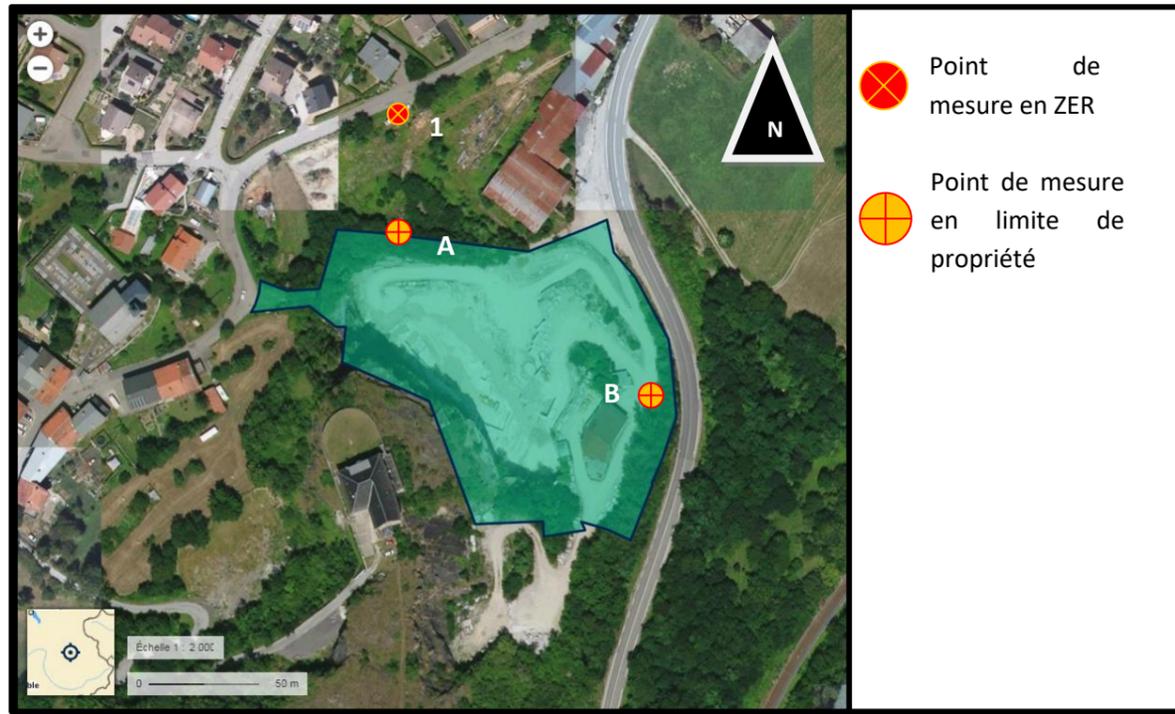


FIGURE 3 : LOCALISATION DES POINTS DE MESURES SONORES

Les niveaux sonores enregistrés sont conformes à la législation en vigueur, à savoir l'Arrêté Ministériel du 22 Septembre 1994.

### III.5 Etude des documents réglementaires et autres éléments de l'étude d'impact

Une étude des documents réglementaires, des environnements humain (économique, social, sanitaire, patrimonial...), climatique et géologique du site a été réalisé et confirme la compatibilité du projet avec ces derniers.

Sur le plan économique, social et patrimonial, la carrière est par ailleurs au cœur d'une volonté de préservation d'un savoir-faire et d'une histoire riche. En effet, en activité depuis plus de 2000 ans (antiquité romaine) et seule carrière marbrière de Savoie, elle constitue un ouvrage patrimonial important à faire vivre pour la Savoie.

## IV. Enjeux globaux et contraintes

### IV.1 Contraintes retenues par le projet

- Les contraintes réglementaires (respect des documents d'urbanisme, maîtrise foncière, bande de sécurité minimale de 10 mètres entre le périmètre d'autorisation et le périmètre d'extraction) ;
- La stabilité des terrains ;
- L'impact visuel et acoustique ;
- Les espèces protégées via un volet naturel dans l'étude d'impact ;
- Les autres projets locaux.

### IV.2 Principaux enjeux identifiés

- 32 Espèces animales protégées ;
- Gestion des eaux pluviales jusqu'au rejet dans l'Isère ;
- Qualité de l'air liée aux envols de poussières depuis le site ;
- Les nuisances sonores en zone à émergence réglementée (la carrière est en zone urbaine) ;
- Insertion paysagère de la carrière tant dans le projet de réaménagement que dans l'aménagement paysager en bordure de la RN90.

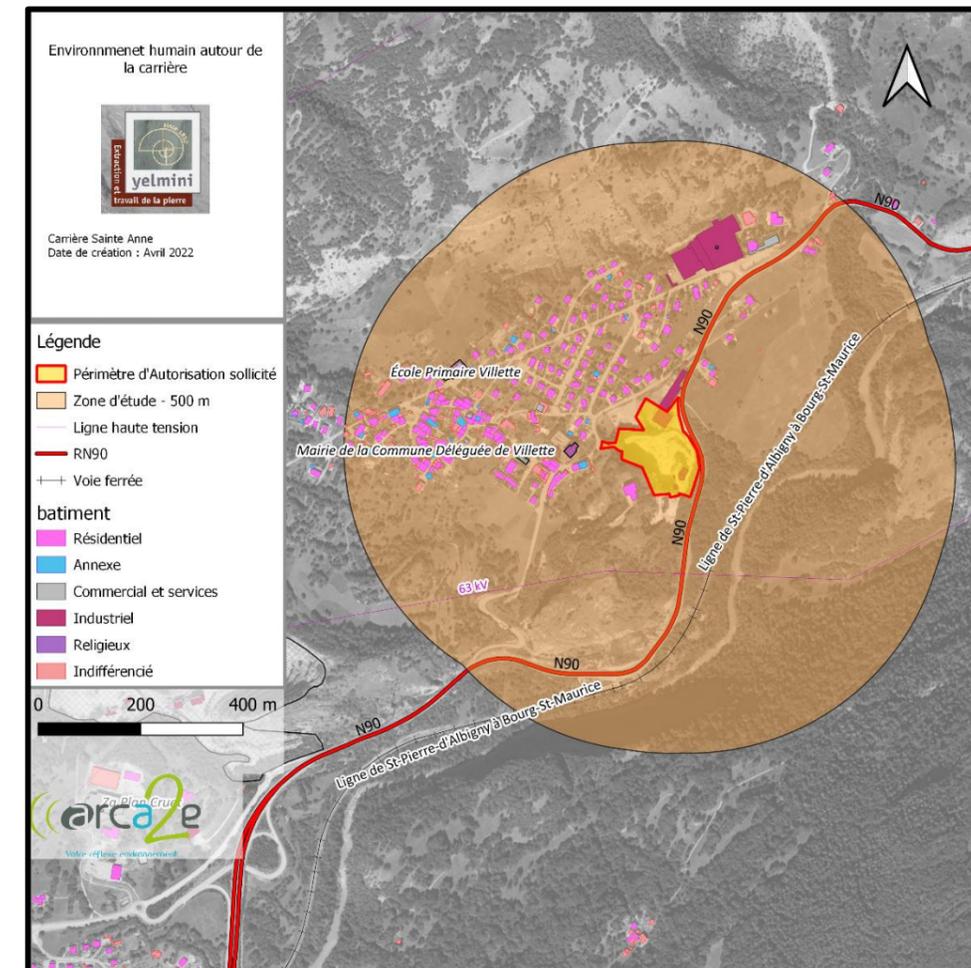


FIGURE 4 : CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES ENJEUX HUMAINS

## V. Synthèse des enjeux, impacts et mesures

### V.1 Milieu naturel

<p>Ce tableau résume les enjeux, impacts et mesures prises sur le <b>milieu naturel</b>.  <b>En l'absence d'impacts résiduels significatifs, le projet ne fait l'objet d'aucune mesure compensatoire.</b>            Sont détaillés ici : 1 - Les grandes thématiques, l'échelle concernée, les documents de référence et les sources ;            2 – Les conclusions de l'état initial sur ces thématiques ;            3 – Le niveau d'enjeu soulevé par ces thématiques et le niveau de contrainte associé sur le projet ;            4 – L'impact du projet sur la thématique abordée et les mesures associées, les performances de ces mesures et le niveau d'impact résiduel.</p>									
Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -	Mesures Evitement et réduction - Volet 8 -	Performance	Niveau d'impact résiduel
Climat	Mondiale	Rapport du GIEC 2021	Réchauffement climatique, qualité de l'air et gaz à effet de serre	Fort	Faible	<b>Négatif :</b> Les engins de chantiers (pelles mécaniques et chargeur) ainsi que le fret routier sont émetteurs de CO <sub>2</sub>	<b>Réduction</b> Optimisation des déplacements des engins sur site, du stockage de matériaux extraits et limitation à 10 km sur le site.	Bon	Faible
Climat	Départementale	Plan de Prévention des Risques Naturels	Risques Naturels : Incendies, tempêtes et inondation	Fort	Faible	<b>Nul</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>
Topographie	Locale	Cartographie IGN Loi Montagne	La topographie du site est la résultante de plusieurs centaines d'années d'exploitation. Elle affecte la butte Saine Anne.	Moyen	Moyen	<b>Négatif :</b> L'exploitation se continue en fosse.	<b>Réduction</b> L'exploitation est menée de sorte à limiter les angles prononcés et les lignes droites. Elle n'affectera pas d'avantage le relief de la butte Sainte Anne, la fosse se situant seulement au niveau de la zone d'extraction.	Satisfaisant	Faible
Géotechnique	Locale	Rapport de mission ARIAS Montagne	La carrière est en fosse, bordée d'une haute paroi rocheuse confortée par un ouvrage géotechnique.	Moyen	Moyen	<b>Positif :</b> La paroi n'est plus exploitée. Il n'est plus fait usage d'explosifs.	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>	Non significatif
Géologie	Locale, Nationale, Internationale	Schéma des Carrières de Savoie Cartographies BRGM	La carrière est un accès au gisement de Bleu de Savoie.	Fort	Nul	<b>Positif :</b> Seule carrière marbrière de Savoie, la carrière Sainte Anne est un levier culturel et économique, valorisant une richesse du sous-sol unique.	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>	Nul

Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -	Mesures ERC - Volet 8 -	Performance	Niveau d'impact résiduel
Géorisques	Communale	Géorisques.gouv PPRN Communaux	Le site ne présente aucun risque majeur.	Fort	Non significatif - faible	Nul	Sans objet	Sans objet	Non significatif
Hydrogéologie Eaux souterraines	Départementale	BSS – BRGM Directive Cadre sur l'Eau SAGE SDAGE Rhône- Méditerranée de 2016- 2021	Le site n'implique aucun forage ou rejet dans les eaux souterraines.	Fort	Non significatif - faible	Nul	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Hydrogéologie Eaux superficielles	Bassin Versant et comité de bassin	Directive Cadre sur l'Eau SAGE SDAGE Rhône- Méditerranée de 2016- 2021	La carrière réalise son appoint en eau en prélevant dans : - Les eaux pluviales accumulées en fond de carrière ; - le réseau d'écoulement des eaux superficielles de l'adret du Berceau Tarin, alimentant abreuvoirs et lavoirs sur la commune. Le système de prélèvement implique des rejets dans l'Isère d'eaux potentiellement chargées en Matière En Suspension (MES)	Fort	Incidence faible voire nulle sur le fonctionnement hydraulique général du secteur de par les volumes en jeu. La qualité de l'eau n'est pas sensiblement impactée. Incidence moyenne sur le risque de pollution en MES.	Négatif : Rejet d'eaux chargées en MES dans l'environnement.	Réduction – Evitement Un nouveau système de prélèvement est mis en place afin d'éviter, réduire et contrôler les rejets riches en MES.	Bon	Non significatif Faible
Patrimoine Naturel	Local	Volet Naturel de l'étude d'impact : diagnostique écologique. Natura 2000 – ZNIEFF...	Vis-à-vis du contexte écologique, le site ne représente que 0,05 ha de zones humides (0,21%), Seulement 2,08% du site est constitué d'habitats d'intérêt communautaire (1 entité), Pour la faune, seuls l'avifaune, les chiroptères et les reptiles sont des groupes à espèces protégées, Pour la flore, aucune espèce n'est protégée.  La surface totale du site est relativement faible et la zone déjà anthropisée. Aucune ZNIEFF ou autre zone d'intérêt écologique ne recoupe l'emprise du projet.	Faible	Faible	<b>Faune : Impacts directs et indirects : Moyens</b> La destruction ou le dérangement de certains habitats (notamment artificiels : blocs disposés sur le site, ancien bâti...) peuvent avoir des conséquences sur les espèces du site. La majeure partie des habitats étant naturels et non affectés par le plan d'extraction (paroi rocheuse, boisement...) l'impact peut être caractérisé comme moyen.	<b>Réduction : 4 mesures</b> · Vérification des espaces interstitiels entre les blocs si déplacement. · Vérification des bâtiments avant destruction · Travail des fronts de taille pour les rendre impropres à la nidification aux bonnes périodes (phase 2 à n) · Intervention aux périodes favorables	Très bon	Nul à Non Notable
						<b>Flore : Impacts directs et indirects : Nuls</b> Aucune espèce protégée n'a été trouvée au droit du projet.	Sans Objet	Sans objet	Sans Objet
						<b>Habitats : Impacts directs : Nuls</b> Les impacts directs par destruction ne concernent pas d'habitats d'intérêt, il n'y aura donc pas d'impact indirect sur des habitats d'intérêt. <b>Habitats : Impacts indirects : Moyens</b> Le remaniement d'un habitat favorise la colonisation par des espèces invasives.	<b>Réduction : 1 mesure</b> Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives	Excellent	Nul
Paysage	Locale	Etude technique paysagère	La carrière est ancrée dans un paysage de montagne. Elle est visible seulement du Nord grâce à la butte Sainte Anne qui fait « mur » au Sud. Sa petite taille et la nature de son substratum permettent une diversité de couleur et de texture en adéquation avec l'identité paysagère de la vallée de la Tarentaise. Le carreau n'est perceptible d'aucun point de vue.	Fort	Faible	Neutre : La carrière fait partie du paysage en tant qu'ouvrage patrimonial millénaire.	<b>Réduction</b> · Maintenir le faible appel visuel de la carrière, notamment depuis la RN90 (axe sensible du fait de sa fréquentation) · Affirmer l'identité de la carrière / Améliorer la lisibilité de l'entrée · Proposer des aménagements paysagers fins à court terme et une remise en état permettant de mettre en valeur le site et son histoire.	Sans objet	Non significatif

## V.2 Environnement humain

Ce tableau résume les enjeux, impacts et mesures prises sur l'environnement humain. En l'absence d'impacts résiduels significatifs, le projet ne fait l'objet d'aucune mesure compensatoire. Sont détaillés ici : 1 - les grandes thématiques, l'échelle concernée, les documents de référence et les sources ; 2 – les conclusions de l'état initial sur ces thématiques ; 3 – Le niveau d'enjeu soulevé par ces thématiques et le niveau de contrainte associé sur le projet ; 4 – l'impact du projet sur la thématique abordée et les mesures associées, les performances de ces mesures et le niveau d'impact résiduel.									
Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -	Mesures ERC - Volet 8 -	Performance	Niveau d'impact résiduel
Patrimoine	Locale	Atlas des Patrimoines	Projet communal de « Festival du Marbre »	Fort	Fort	Très positif	-	-	
Contexte socio-économique Habitats et Populations	Communale, départementale, nationale	Rapports INSEE PLU - Plan Local d'Urbanisme SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale Plan Pastoral « Tarentaise - Vanoise » INAO IGN (Réseaux – Activités économiques)	La carrière se situe en zone urbanisée, la totalité de Villette se situe à moins de 500 m de l'emprise du site. Seule la zone de stockage des produits finis est incompatible au PLU. Le PLU est en cours de mise en compatibilité avec le projet, comme l'atteste l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'Aime-la-Plagne du 2 Juin 2022.	Fort – activité industrielle en Zone urbanisée	Non significatif La carrière ne modifie pas les orientations urbanistiques du PLU.	Nul	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Contexte socio-économique Activités économiques			La carrière fait partie du tissu industriel de la commune d'Aime la Plagne. Proche de la carrière (500m), se situe le site industriel de CMSE, carrière de granulats calcaires de la société. Les terres agricoles représentent 40 % des terrains localisés dans la bande des 500 m autour du site. Bien que la Savoie soit riche en savoir-faire agricoles (IGP, AOC, AOP), la commune d'Aime-la-Plagne n'est concernée que par l'AOP Fromage Beaufort. La commune d'Aime-la-Plagne possède une activité touristique importante, centrée autour des sports d'hiver et de la station de La Plagne.	Moyen à fort	Non significatifs	Nul L'activité n'altère ni ne concurrence aucune autre activité industrielle locale ou départementale. Elle n'affecte aucune terre agricole à usage d'élevage ou de culture, ni forestier.			Sans objet
Contexte socio-économique Réseaux			Aucun réseau majeur ne passe par l'emprise de la carrière. Seul deux transformateurs et deux poteaux électriques alimentant les ateliers sont à relever.	Faible	Non significatif à Faible	Nul : La délocalisation des ateliers sur les parcelles au nord du projet et leur destruction suppose la suppression du raccordement actuel des ateliers au réseau électrique.			Sans objet
Cadre de vie Ambiance sonore	Locale	Etude technique de niveau sonore Arrêté Ministériel du 22 Septembre 1994	En dehors des horaires d'activité de la carrière, le niveau sonore mesuré aux abords des habitations les plus proches du site est affecté par le trafic de la RN90. L'intensité sonore (en décibels dB) se situe aux alentours de 42 dB. L'activité de la carrière contribue dans cette zone à une émergence inférieure à 5 dB, seuil légal autorisé dans ce cas.	Fort	Moyen	Négatif : La carrière est source de nuisances sonores.	Réduction Mise en place de merlons plantés et contrôles réguliers.	Bon	Faible

Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -	Mesures ERC - Volet 8 -	Performance	Niveau d'impact résiduel
Cadre de vie Qualité de l'air	Régionale	SRCAE - Schéma Régional climat Air Energie Atmo Auvergne Rhône Alpes	La pollution atmosphérique ici est principalement provoquée par les émissions de gaz d'échappement (NO <sub>2</sub> , CO <sub>2</sub> , Particules fines) générées par le trafic de la RN90. Des poussières sédimentables, plus locales, sont générées par les carrières Sainte Anne et CMSE.	Fort	Faible	<b>Négatif :</b> La carrière est source d'émissions de gaz à effet de serre (2 chargeurs et une pelle mécanique). L'activité d'extraction est également génératrice de poussière. Le faible volume en jeu (moins de 14 000 t/an), la méthode d'exploitation (découpe de bloc) et le concassage grossier des stériles d'exploitation ne sont que faiblement émetteurs de poussières.	<b>Evitement-Réduction</b> L'extraction se fait sous eau afin de limiter l'envol des poussières. Les pistes sont régulièrement arrosées pour limiter les envois de poussières.	Bon	Faible
Cadre de vie Emissions lumineuses	Communale	Volet naturel de l'étude d'impact	Les émissions lumineuses se concentrent au niveau des agglomérations, des zones urbanisées.	Faible (La carrière est en zone urbanisée)	Nul La carrière n'est pas émettrice de lumière.	Nul	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cadre de vie Vibrations	Locale	-	-	Nul	Nul	<b>Nul :</b> La carrière n'est pas émettrice de vibrations. L'usage d'explosifs n'a plus cours sur la carrière.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cadre de vie Déchets	Locale	PGDE - Plan de Gestion des Déchets d'Extraction Fiches d'évacuation des déchets	L'activité de la carrière est émettrice de petits déchets (chiffons, emballages...) et de stériles d'extraction.	Fort	Faible	<b>Nul :</b> Les petits déchets sont évacués via les filières agréées. Les stériles sont intégralement valorisés sous forme de granulats pour le BTP.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Infrastructures et équipements de transport Trafic routier	Départementale	AGATE 2020 IGN – SAVOIE	Le trafic au niveau d'Aime-la-Plagne est conditionné par l'axe de la RN90. Cet axe routier de 12 220 véh./jour, dont 4,1% de poids lourds.	Moyen	Faible	<b>Négative :</b> Le fret des stériles valorisés et des blocs commercialisables est générateur de trafic. Au niveau de la carrière Sainte Anne, au vu des faibles volumes mis en jeu, cet impact est faible.	<b>Réduction</b> Le transport est optimisé pour limiter les trajets.	Bon	Faible
Activités de loisir	Départementale	PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)	Le PDIPR gère les itinéraires de randonnées, notamment les GR. Le site du projet ne recoupe aucun itinéraire de randonnée ou de promenade.	Moyen	Nul	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Documents de planification urbaine	EPCI Communale	SCoT PLU Plans de Prévention des Risques (PPR)	Le SCoT définit les objectifs suivants : · Le maintien de la dynamique économique liée au tourisme. · Un développement qui préserve la qualité intrinsèque du territoire, qui est l'un de ses atouts. · L'organisation d'une solidarité entre les territoires de la Tarentaise.  Le PLU est conforme. La carrière n'est soumise à aucune servitude d'urbanisme, ni de PPR.	Moyen	Nul	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

### V.3 Compatibilité avec les documents réglementaires

Ce tableau résume les enjeux et les impacts sur les documents règlementaires.						
En l'absence d'impacts résiduels significatifs, le projet ne fait l'objet d'aucune mesure compensatoire.						
Sont détaillés ici : 1 - les grandes thématiques, l'échelle concernée, les documents de référence et les sources ; 2 - les conclusions de l'état initial sur ces thématiques ; 3 - Le niveau d'enjeu soulevé par ces thématiques et le niveau de contrainte associé sur le projet ; 4 - l'impact du projet sur la thématique abordée.						
Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -
Compatibilité avec les documents d'urbanisme nationaux	Nationale	Loi Montagne Directive Territoriale d'Aménagement et du Développement Durable (DTADD)	La carrière Sainte Anne est compatible avec la Loi Montagne et non concernée par un DTADD.	Moyen	Nul	Sans objet
Compatibilité avec les documents d'urbanisme Supra-communaux	Départementale	Schéma Régional des Carrières d'Auvergne Rhône Alpes	La carrière Sainte Anne s'ancre dans les objectifs du SRC d'AuRA : Le schéma définit 3 axes principaux :  1. <b>Approvisionner durablement la région en matériaux et substances de carrières en soutien aux politiques publiques d'accès au logement et à la relance de filières industrielles françaises.</b> 2. <b>Amplifier les progrès engagés depuis plus d'une vingtaine d'années par la filière extractive pour viser l'excellence en matière de performance environnementale.</b> 3. <b>Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux.</b>	Fort	Nul	<b>Positif :</b> La carrière Sainte Anne fait partie des deux carrières de pierre ornementale de Savoie et, elle est l'unique carrière marbrière du département. Elle s'ancre dans la logique de pérennisation de l'approvisionnement, de prise en compte de la richesse naturelle, et de préservation du savoir-faire du SRC.
	Intercommunale (EPCI)	SCoT Tarentaise Vanoise	Le SCoT définit trois objectifs majeurs : - Le maintien de la dynamique économique liée au tourisme. - Un développement qui préserve la qualité intrinsèque du territoire, qui est l'un de ses atouts. - L'organisation d'une solidarité entre les territoires de la Tarentaise. La carrière Sainte Anne s'ancre dans cette logique.	Moyen	Faible	Sans objet
Documents communaux	Communale	PLU Aime-la-Plagne	La zone d'extraction de la carrière est compatible avec le PLU. Le PLU au niveau de la zone d'extension au Nord (zone de stockage des produits finis et future base vie) est en cours de mise en révision.	Moyen	Nul	Mise en compatibilité demandée.
Documents communaux	Communale	Plan de Prévention des Risques	La carrière est compatible avec l'ensemble des PPR concernés par la commune d'Aime-la-Plagne.	Moyen	Nul	Sans objet
Documents thématiques : Climat	Régionale et Départementale	SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes) PCD (Plan Climat Départemental de Savoie 2018-2022)	Le projet est compatible avec les objectifs du SRCAE, du SRADDET et du PCD.	Moyen	Nul	Sans objet

Thématique	Echelle	Documents de référence - Source	Etat Initial - Volet 2 -	Enjeux	Niveau de contrainte	Impact - Volet 3 -
Documents thématiques : Eau	Bassin Versant Sous bassin versant	SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	Le projet est compatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.	Fort	Nul	Sans objet
Documents thématiques : Milieux Naturels	Régionale Départementale Communale	SRADET ENS (Espaces Naturels Sensibles) IGN et MNHN	Le site n'est concerné par aucun milieu naturel répertorié dans les documents directeurs.	Fort	Nul	Sans objet
Documents thématiques : Espaces forestiers	Régionale Départementale Communale	DRA (Directive Régionale d'Aménagement) SRA (Schémas Régionaux d'Aménagement) SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique)	La commune ne possède pas de forêt domaniale. Le projet est compatible avec le DRA. Le projet n'impacte pas le boisement, il est compatible avec les SRA. Le site ne s'inscrit sur aucune zone de chasse. Il est compatible avec le SDGC.	Moyen	Nul	Sans objet
Documents thématiques : Gestion des déchets	Régionale	SRADET PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)	Le projet s'inscrit dans la logique du PRPGD « Prévention, Recyclage et Valorisation » en valorisant l'intégralité de ses stériles d'extraction en granulats. Les déchets autres sont évacués par une filière agréée.	Fort	Faible	<b>Positif :</b> Valorisation des stériles d'extraction

## V.4 Effets cumulés avec la carrière CMSE

Thématiques	Effets cumulés avec la carrière voisine		
	Effets cumulés potentiels		Commentaires
	Oui	Non	
<b>Climat</b>		X	Émissions de GES liées à l'extraction du gisement et à la manutention des matériaux sont marginales. De ce fait aucun effet cumulé n'est à prévoir.
<b>Topographie</b>		X	La zone d'extraction de la carrière Saint Anne correspond à une petite superficie et n'est pas amenée à modifier la topographie de la butte Sainte Anne dans la suite de son exploitation. <b>Effets cumulés nuls.</b>
<b>Ressource minérale</b>	X (Faible : consommation Positif : mise en valeur d'une ressource unique patrimoniale)		Bien que les deux carrières n'exploitent pas la même ressource, ces deux dernière étant non renouvelables, le renouvellement de l'autorisation de la carrière Sainte Anne et celui de la carrière CMSE contribuent à l'appauvrissement de leurs gisements. <b>Effets cumulés faibles, directs et permanents.</b>
<b>Stabilité des terrains</b>		X	Le renouvellement de l'autorisation de la carrière Sainte Anne n'implique pas de risque vis-à-vis de la stabilité des terrains (paroi déjà confortée). De plus, les deux carrières n'exploitent pas les mêmes terrains (deux buttes différentes dont les stabilités sont indépendantes)
<b>Valeur agronomique des sols</b>		X	Sans objet, les terrains inclus dans le périmètre d'exploitation du projet de carrière ayant été décapés par le passé.
<b>Eaux souterraines</b>		X	Sans objet, renouvellement de l'autorisation de la carrière Sainte Anne n'ayant pas d'impact direct ou indirect sur la ressource en eaux souterraines.
<b>Eaux superficielles et leurs usages</b>	X (Faible)		La carrière Sainte Anne, étant dans un sous-bassin versant des adrets de la Tarentaise, induit une utilisation en appoint des eaux superficielles de ce bassin, alimentant les abreuvoirs et lavoirs du secteur, et se jetant dans l'Isère. Cette eau est utilisée pour l'humidification des pistes et la découpe des blocs. Le surplus est rejeté dans l'Isère. <b>Effets cumulés faibles, directs et temporaires (durée de l'exploitation, selon les besoins en eau)</b>
<b>Patrimoine naturel</b>	X (Faible)		Les deux carrières, induisent des émissions sonores liées au fonctionnement des machines, pouvant être source de dérangement pour la faune locale. L'étude du bureau Ecotope souligne de faibles enjeux écologiques sur la carrière Sainte Anne. Ces effets se cumulent aux enjeux relevés dans le dossier soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation des installations classées de la carrière CMSE qui comprend également une demande d'autorisation de défrichement pour une surface de 5 262m <sup>2</sup> , une déclaration au titre de la loi sur l'eau s'agissant des rejets d'eaux pluviales ainsi qu'une dérogation à la législation sur les espèces protégées qui concerne dix espèces. <b>Effets cumulés faibles, directs et temporaires (durée de l'exploitation – horaires de fonctionnement) (dérangement).</b>
<b>Activités industrielles, artisanales et commerciales</b>	X (Positif)		Le renouvellement de l'autorisation de la carrière Sainte Anne, en sus du maintien des emplois déjà créés, permettra de pérenniser les activités de la taillerie Yelmini à Saint Amour (Jura) sur le long terme en lui assurant un accès à une ressource minérale unique et exclusive. Celui de la carrière CMSE permet l'approvisionnement de la région en granulats de qualité pour le BTP et contribue ainsi au développement économique du groupe et du territoire. <b>Les deux projets auront donc un effet positif sur les activités économiques.</b>

Thématiques	Effets cumulés avec la carrière voisine		
	Effets cumulés potentiels		Commentaires
	Oui	Non	
<b>Paysage</b>	X (Faible)		<p>La carrière CMSE n'est visible que depuis le Sud et les crêtes bordant la vallée. La carrière Sainte Anne n'est, en revanche, visible que du Nord et depuis les crêtes bordant la vallée. La carrière Sainte Anne s'ancre cependant davantage dans le paysage : en effet, seule la paroi est visible. Cette dernière fait écho aux paysages rocailloux et aux falaises de la vallée où la roche affleure. De plus, elle s'ancre parfaitement dans la continuité de la carrière romaine, dont la paroi rejoint l'actuelle carrière.</p> <p><b>Effets cumulés faibles, directs et permanents (durée de l'exploitation, puis impacts réduits selon l'efficacité du réaménagement)</b></p>
<b>Ambiance sonore</b>	X		<p>Du fait de l'utilisation d'engins et de machines sur les deux sites, le fonctionnement simultané des deux carrières, avec un relief amplifiant l'impact sonore, a un effet cumulé sur les émissions sonores. Cependant, jusqu'à aujourd'hui et malgré les tirs de mine de la carrière voisine (la carrière Sainte Anne n'en réalisant aucun), les niveaux réglementaires (en limite de propriété et en zones d'émergence réglementées) ne sont pas dépassés.</p> <p>Sur les deux sites, des mesures sont prises pour limiter ces effets.</p> <p><b>Effets cumulés moyens, directs et temporaires (durée de l'exploitation – horaires de fonctionnement) (dérangement).</b></p>
<b>Emissions de poussières</b>	X		<p>Afin de réduire les émissions de poussières depuis la carrière, la société YELMINI a mis en place plusieurs mesures : humidification des pistes, sciage des blocs sous eau, suivi régulier des émissions... Les émissions de poussières dans l'environnement restent ici cependant faibles.</p> <p>De même, la carrière CMSE suit un plan de surveillance des émissions de poussières, et met en place des mesures d'évitement similaires.</p> <p>Toutefois, ces aménagements, bien que performants, ne permettent pas de supprimer toutes les émissions de poussières.</p> <p><b>Effets cumulés faibles, directs et temporaires (durée de l'exploitation – horaires de fonctionnement) (dérangement-santé).</b></p>
<b>Trafic routier</b>	X (Faible)		<p>Le renouvellement de l'autorisation de la carrière Sainte Anne induit un maintien du fret routier sur la RN 90 pour le transport des blocs jusqu'à la taillerie jurassienne et de produits à valoriser en granulats vers des sites de traitements tierces. Ce fret reste cependant anecdotique au regard des volumes mis en jeu et de la fréquentation de la RN90 (&gt;12 000 véh./jour, dont environ 4,1% de poids-lourds, soit près de 500).</p> <p>La carrière CMSE génère un trafic moyen de 28 à 44 camions/jour (avec un maximum journalier compris entre 81 et 117) sur la RN 90.</p> <p><b>Effets cumulés faibles, directs et temporaires (durée de l'exploitation – hebdomadaire).</b></p>

## VI. Risques sur la santé

- Aucune étude épidémiologique ne concerne à priori la zone d'Aime la Plagne ;
- Au niveau de la zone d'étude, la qualité de l'air est principalement influencée par le trafic de la RN90 ;
- Les différentes dispositions qui sont mises en œuvre sur le site permettent de limiter tout risque de pollution des sols qui peut donc être considéré comme nul.
- L'extraction du gisement réalisée hors eau, avec un apport en eau pour la découpe des blocs. Les eaux pluviales sont gérées dans l'enceinte de la carrière et recyclées, ainsi que sur l'aire de stockage des produits finis / base vie. Il existe un rejet par la carrière dans le milieu naturel du surplus d'eau utilisé. Le risque de pollution des eaux superficielles et souterraines est cependant négligeable. Ainsi, aucun inconvénient n'est généré sur la ressource en eau et donc sur la santé. Le risque sanitaire peut être qualifié de nul.
- L'ambiance sonore qui règne sur la carrière est imputable aux opérations d'extraction et de manutention des matériaux. Les véhicules sont conformes à la réglementation en vigueur. Les émissions sonores sont sans rapport avec les niveaux sonores susceptibles de provoquer des effets sur la santé évoquée précédemment. Aucun inconvénient et donc aucun risque sanitaire ne résultera de l'utilisation des engins de chantier et du chantier proprement dit.
- Le risque sanitaire pour les riverains lié aux poussières est défini comme très faible.
- Le risque sanitaire relatif aux déchets est nul du fait des dispositions mises en œuvre pour leur collecte et leur stockage.

Compte tenu des caractéristiques du projet, de la zone géographique où s'inscrit le site et des mesures édictées pour la protection de l'environnement et donc pour la protection directe ou indirecte de la santé des populations, **les risques potentiels du projet sur la santé sont très faibles à non significatifs.**

De plus, les contrôles réguliers réalisés sur :

- L'empoussiérage au niveau des différents postes de travail (mesurage de la Concentration Moyenne Inhalée à l'aide d'un CIP 10) ;
- Le bruit (mesures effectuées à l'aide de sonomètres intégrateurs) ;
- Les engins de chantier et les camions ;

Permettront de concilier les activités de la carrière avec le respect de l'environnement et de la santé humaine.

## VII. Principe de remise en état

Le réaménagement proposé vise à valoriser la fosse créée par l'exploitation du substratum rocheux, en plan d'eau. La piste externe sera conservée, sécurisée et aménagée afin de permettre aux usagers de profiter pleinement de la valeur patrimoniale de cette carrière.

L'eau atteindra son niveau maximal à T+35 ans, à la côte 650 m NGF.

